Image not found or type unknown

nuisances sonores à repetitions

Par **papyalex**, le **26/07/2020** à **17:56**

bonjour

suite à la transformation d'une villa en restaurant extrememement bruyant en face de mon domicile dans un lotissement d'abitation,puis je en demander la fermeture pour raison de sante. il faut retenir que ces nuisances à repetition peuvent aller jusqu'à deux heures du matin .

merçi de bien vouloir m'eclairer

Par **Visiteur**, le **26/07/2020** à **22:17**

Bonjour
La première chose à faire est d'appeler les forces de l'ordre et de vous plaindre en mairie chaque fois que ces faits se renouvelle.
Il faut également regarder la légalité de l'installation...
-Les contraintes liées au règlement de votre lotissement,

-Il faut consulter le PLU ou plui de votre commune et lire ce ***DOCUMENT*** entre autres.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés